

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hiver bat son plein. Même au risque de se répéter, nous vous recommandons d'ajuster votre conduite automobile aux caprices de Dame Nature. Les employés municipaux mettent tout en œuvre pour assurer des chemins sécuritaires, et ce, tout en respectant les décisions du conseil. Les coins de rue donnant accès à la route 195 et à l'avenue Saint-René font partie du déneigement exécuté par les employés municipaux. Le MTQ se charge du reste en ce qui concerne la route 195 sur toute sa longueur. Toutefois, il est de votre responsabilité de faire preuve de diligence et de prudence sur les coins de rue. Il est donc inutile d'attribuer toute responsabilité aux employés municipaux ou au ministère des Transports.

La Municipalité rappelle à toute la population que, selon le Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics. Et que dire du fait que certaines personnes traversent encore la route 195, avenue Saint-René, pour se débarrasser de la neige de leur cour et la jeter dans la rivière Matane. C'est dans un souci de sécurité qu'on vous rappelle que cette pratique est non seulement illégale, mais aussi dangereuse. À Saint-René-de-Matane, où se retrouve le sens des responsabilités des citoyens?

BABILLARD La vie communautaire

**Chevaliers de Colomb : Déjeuner-Brunch
Dimanche 22 février 2015 de 8 h à midi**

**Club des 50 ans et plus – Soirée de danse
Samedi 28 février 2015, 20 h**

et

**Assemblée générale annuelle
Mardi 17 mars 2015 à 13 h 30**

**CODEL – Comité de développement
9 mars 2015, 19 heures**

Pourquoi avoir un comité de développement à Saint-René? C'est très simple... pour l'avenir de notre communauté. La Politique nationale de la ruralité II prévoit un soutien financier pour les comités de développement. La motivation n'est pas la seule condition pour la réussite. En l'absence de structures communautaires de soutien, on peut passer à côté de la possibilité d'obtenir des projets intéressants et des sous. La Municipalité ne prévoit **aucun budget** pour le développement socio-culturel et les loisirs dans les limites du territoire. **L'existence du CODEL est donc une priorité.**

L'assemblée générale annuelle est donc l'occasion pour les citoyens de se prendre en main et de faire évoluer la condition de la vie communautaire.

Passons aux actes. On ne peut pas se fier sur les autres.

Une patinoire, une journée d'activités hivernales, un camp d'été pour nos jeunes, une fête communautaire au cœur de l'été, un parc pour nos jeunes, etc., ou la déchéance de toute vie communautaire.

Soyons solidaires!

IMPORTANT - Mettez cette réunion à votre agenda – IMPORTANT

Lundi 9 mars 2015 à 19 heures

Le tout se déroule au centre communautaire.

Parlons de sécurité incendie – Conseil de sécurité pour les sorties

Après chaque chute de neige, dégagez vos sorties, vos balcons.

Prévoyez une sortie de secours : un balcon ou une fenêtre.

Votre sécurité, c'est votre affaire, en premier lieu.

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h



**Utiliser les services de notre biblio,
c'est conserver nos acquis.**

**La culture fait la force d'une communauté,
d'un pays, d'une nation.**

C'est triste que des gens pensent le contraire.

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 2 mars 2015 à 19 h 30

Séance ordinaire de la MRC de La Matanie

Mercredi 18 mars 2015 à 20 h

Salle « Rivière-Bonjour » (sous-sol)

158, rue Soucy à Matane



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René – C. P. 58 – Saint-René-de-Matane – G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatane.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Février 2015 – 37^e numéro

Mot du maire



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Une entrée en matière purement québécoise : Il fait « **fret** » en ce mois de février. Mais si nous avions à choisir que choisirions-nous entre un -30° ou un ouragan qui arrache les toits?

Maintenant un peu de sérieux. Je vous reviens avec l'insistance municipale d'obtenir un projet pilote concernant l'utilisation de la forêt de proximité et recevoir les droits de chasse de notre territoire.

Le conseil municipal a demandé l'appui de la MRC de La Matanie dans cette démarche. Et nous l'avons obtenu à l'unanimité. Nous avons également obtenu l'appui de notre député, M. Pascal Bérubé. Nous avons également reçu un accusé réception du cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Nous sommes très actifs dans ce dossier.

Maintenant, je vous fais part de choses dites en commission parlementaire au cours de la semaine du 25 janvier dernier concernant **l'occupation du territoire**. Un représentant du Conseil du patronat du Québec a fait savoir qu'on devrait fermer les municipalités dévitalisées, ce qui a soulevé un « tollé » de protestations dans la région. Personnellement, je pense qu'on voulait mettre de l'avant, et de façon préméditée, ce sujet controversé. Si nous reculons de quelques années, le gouvernement **parlait** d'occupation du territoire. Et aujourd'hui on parle de fermeture de municipalités. Serait-ce que le gouvernement parle des deux côtés de la bouche? Nos personnalités politiques ont la mémoire quelque peu sélective. Faudrait peut-être leur rappeler les années d'**OPÉRATION DIGNITÉ**, où nous les gens de Saint-René avons été directement impliqués dans une fermeture de village. À cette époque, pourtant le gouvernement avait dit « plus jamais » une telle situation. **Notre territoire fait partie des 5 municipalités les plus dévitalisées**, et pourtant notre municipalité fait partie des municipalités les mieux organisées du territoire de la MRC de La Matanie. Il faut rester sur nos gardes parce que quand nos dirigeants provinciaux pensent de cette façon, **tout peut arriver**. Il est à souhaiter que le temps et que le bon sens vont faire changer d'idées ceux et celles qui gèrent le dossier. Pour ma part je rencontrerai bientôt notre député M. Pascal Bérubé pour lui faire part de ce dossier et lui faire connaître notre point de vue.

En terminant, je vous souhaite une température plus clémente. À la prochaine.

Roger Vaillancourt, maire

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA RÉGION DE MATANE - ÉPIDÉMIE DE SOLIDARITÉ

Le virus de la solidarité se propage dans La Matanie. Les citoyens et citoyennes de Saint-René sont invités à se joindre au mouvement.

Le 11 février dernier, le Centre d'action bénévole a organisé une conférence de presse pour lancer le projet « **Voisins solidaires de La Matanie** ».

M. le maire Roger Vaillancourt, comme plusieurs maires et représentants d'organismes communautaires de la MRC, était présent.

« **Voisins solidaires de La Matanie** » vise à sensibiliser les citoyens et citoyennes à l'importance de l'entraide entre voisins. L'idée, c'est d'installer la cordialité autour de chez soi en posant de simples gestes de bon voisinage pour profiter des bons côtés d'être à côté.

Dans la région, le mouvement prend la forme d'une épidémie. De février à juin, le virus de la solidarité se propagera de porte à porte pour toucher le cœur des voisins et voisines. L'impact de cette épidémie : la création d'un milieu de vie humain, chaleureux et sécuritaire pour tous.

Voici les signes et symptômes du voisin solidaire :

☺ un voisin qui sourit, envoie la main, dit bonjour; ☺ un voisin qui propose son aide pour déneiger une entrée, un balcon, une voiture;

☺ un voisin inquiet qui cogne à la porte de son voisin qu'il n'a pas vu depuis quelques jours pour s'assurer qu'il va bien;

☺ un voisin qui se présente aux nouveaux arrivants de son quartier;

☺ un voisin qui offre des denrées en trop ou des objets dont il n'a plus besoin; ☺ un voisin qui ose offrir son aide ou demander un service.

Tous les gestes contribuent à transformer le voisinage en un milieu de vie chaleureux, humain et inclusif. L'audace est un symptôme caractéristique du voisin atteint de la solidarité.

Vous êtes invités à suivre l'évolution de l'épidémie sur la page facebook « **Voisins solidaires de La Matanie** ». Plusieurs activités seront proposées durant la campagne qui se clôturera avec l'organisation de fêtes de voisins un peu partout dans La Matanie.

Source : Maud Comtois, chargée de projet en communication

Cours d'informatique – Niveau débutant / intermédiaire

Ça vous intéresse l'informatique? Nous recueillons présentement les inscriptions et nous vous invitons à vous inscrire au **418 224-3306**. Les cours qui vous seront offerts tiendront compte de vos besoins : Internet, Facebook, Windows 7, Windows 8, etc.

Les cours se tiendront dans la salle du CACI, à la mairie, au 178, venue Saint-René. L'horaire reste à déterminer. N'hésitez pas à vous inscrire. C'est gratuit!

INFORMATION - LA LUEUR DE L'ESPOIR DU BAS-SAINT-LAURENT INC. - INFORMATION

L'organisme communautaire « **La lueur de l'espoir du Bas-Saint-Laurent** » est présentement en campagne d'information. Si vous voulez connaître les services de soutien aux membres de l'entourage qui ont un proche atteint d'un trouble majeur de santé mentale, vous pouvez les contacter au 418 725 -2544 ou au 1 877 725-2544 (sans frais). Une séance d'information peut être offerte gratuitement.

Si vous êtes un parent, un conjoint, une conjointe, un enfant, un ami, une amie ou un collègue de travail d'une personne atteinte de trouble majeur de santé mentale, l'organisme est présent pour répondre à des demandes de soutien, d'information, de documentation ou de référence.

Saviez-vous que...

Les séances de la MRC de La Matanie sont des séances publiques. Les citoyens et citoyennes peuvent y assister, tout comme aux séances du conseil municipal. Ça pourrait être intéressant et très instructif pour vous d'y assister, à l'occasion. Vous faites partie de La Matanie. Vous versez des sommes d'argent importantes par le biais de votre compte de taxes municipales. Il y a même une période de questions. Les séances de la MRC se tiennent le **3^e mercredi du mois à 20 heures**, à la salle « Rivière-Bonjour », au sous-sol de l'édifice de La Matanie, au 158, rue Soucy, Matane.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - FÉVRIER 2015

2 février : Séance ordinaire du conseil municipal – 19 h 30

3 février : Séance du conseil d'administration - MRC de La Matanie – 13 h 30 - Maire

4 février : Rencontre – Pacte rural – 19 h – Maire et conseillers

11 février : CODEL – Pacte rural – Plan de développement – 19 h - Maire et conseillers

12 février : MRC de La Matanie – Rencontre de travail sur différents sujets – Journée – Maire et DG

16 février : MRC de La Matanie – Sécurité publique – Journée - Maire
Rencontre de travail – Modification de la procédure de taxation municipale - 18 h 30 – Maire, conseillers et DG

18 février : Séance ordinaire du conseil des maires – MRC de La Matanie – 20 h - Maire

23 février : Séance extraordinaire du conseil municipal – 19 h – Maire, conseillers et DG
Rencontre de travail préparatoire à la séance du conseil de mars 2015 – 19 h 30 – Maire, conseillers et DG

QUELQUES MOTS SUR...

ÉTUDE D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE TAXATION MUNICIPALE

Lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, le conseil municipal a adopté la résolution 2014-10-226, laquelle se lit comme suit :

« Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

DE prévoir une rencontre en début d'année 2015 dans le but d'analyser la méthode actuelle de taxation municipale et d'étudier d'autres possibilités dans le but d'établir une nouvelle méthode de taxation municipale pour l'année financière 2016. » **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

À ce jour, 2 rencontres de travail ont eu lieu. Le conseil municipal étudie la possibilité d'apporter des modifications à la méthode de taxation actuelle. Pour le moment, le conseil est en période de réflexion et d'analyse. Soyez assurés que toute l'information vous sera transmise lorsqu'elle sera disponible. **C'est un dossier à suivre.**

SAISON DE LA PATINOIRE

La Municipalité de Saint-René-de-Matane remercie chaleureusement tous les bénévoles qui oeuvrent au fonctionnement de la patinoire. Sans ces bénévoles, notre communauté ne pourrait pas pratiquer ce sport d'hiver. **MERCI encore une fois** d'avoir un esprit communautaire. C'est plus qu'important pour Saint-René-de-Matane.

Le Service de l'administration vous informe...

Le premier versement du compte de taxes municipales 2015 est dû le **26 mars 2015**.

À ceux et celles qui ont reçu un avis de « vente pour taxes »

Vous avez jusqu'au 19 mars 2015 pour procéder au paiement. Après cette date, sans autre avis, le tout sera expédié à la MRC de La Matanie. Vous devrez passer par la MRC pour vous acquitter de vos taxes. Veuillez vous gouverner en conséquence.

Moment de réflexion

*« Quand on n'a que l'histoire pour soi,
s'amputer du passé serait se mutiler
soi-même. »*

Régis Debray